



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D\_2022\_10\_84**

Date de convocation du conseil : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita,  
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M CARTER Maximilian  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
M. PAUL-HAZARD Michel  
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à Mme CAILLETEAU Muriel  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

**Objet : Déclassement d'une portion de voie communale en vue de son aliénation**

Secrétaire de séance : Madame Annette BLANDINEAU

M. Thierry BRUNO, adjoint en charge de la voirie, informe que M. et Mme SANDIFORD sont propriétaires de bâtiments « Chez Bastard » à Saint-Laurent. Il ajoute qu'une partie de la voie communale n°SL VC 112 dessert uniquement leur habitation. C'est pourquoi M. et Mme SANDIFORD demandent à la commune d'acheter une portion de cette voie.

M. BRUNO annonce que la commission Voirie a émis un avis favorable à cette demande et propose :

de fixer le prix à 1€ / m<sup>2</sup>  
que M. et Mme SANDIFORD prennent en charge les frais relatif à l'enquête publique (commissaire enquêteur et frais de publicité) qui seront répercutés sur le prix de vente, ainsi que les frais de notaire.  
que le devis du bornage leur sera directement adressé par le géomètre.

M. BRUNO invite le conseil municipal à se prononcer sur la procédure de déclassement d'une portion de VC en vue de son aliénation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE ce projet de déclassement d'une partie de la voie communale n° SL VC 112 en vue de son aliénation,

CHARGE M. le Maire de nommer un commissaire enquêteur,

CHARGE M. le Maire de procéder à l'ouverture d'une enquête publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 5 octobre 2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 10 octobre 2022

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

